Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260618-260609-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 18 juin 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	15
Membres qui ont pris part à la délibération	:	15
Date de la convocation	:	12 juin 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	23 juin 2026
Date d'affichage	:	23 juin 2026

Délibération N° 26-06-09

L'an deux mille vingt-six et le 18 juin à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGÉ, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.
Excusés : F. PERRIER. (Procuration à M. LACAZE)

Secrétaire de séance : F. GERMAIN

Objet de la délibération :
Diagnostic global des routes communales

Mr Serge BERTIN, 3ème Adjoint au Maire en charge de la voirie, présente au conseil municipal Un devis d'un montant de 4 986.00 € TTC a été fourni par le laboratoire CBTP de Noyal-sur-Vilaine pour la réalisation d'un rapport de l'état des routes communales avec une cartographie de l'ensemble des routes diagnostiquées. Le laboratoire CBTP propose de réaliser un relevé de dégradations des routes et une notation de l'état du réseau par tronçons. Deux réunions sont également prévues : une réunion préalable au relevé permettant de fixer les objectifs et d'expliquer la méthode, et une réunion de restitution explicative sur les résultats obtenus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
- de retenir le devis du laboratoire CBTP pour un montant de 4 986.00 € TTC pour la réalisation d'un rapport de l'état des routes communales.
- d'autoriser Mme le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 18 juin 2026

M. RAULLINE,
Maire.

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)